



LIN TEXTILE

Fiche filière

À retenir

La France est le **1^{er}** producteur mondial de fibres longues de lin en 2020

La France est le **1^{er}** exportateur mondial de lin non filé

Surfaces en constante progression depuis 2013 et régionalisées dans le nord de la France



ORGANISATION

- Le CIPALIN (Comité Interprofessionnel de la Production Agricole du Lin) est un syndicat interprofessionnel regroupant des syndicats représentatifs de la production et de la transformation du lin textile :
 - L'association Générale des Producteurs de Lin ;
 - La Fédération Syndicale du Teillage Agricole ;
 - L'Union Syndicale des Rouisseurs Teilleurs de Lin.
- Trois grands types d'acteurs : les producteurs (5 000 exploitations agricoles), les teilleurs (22 en 2020) et les tisseurs (2 en 2020).

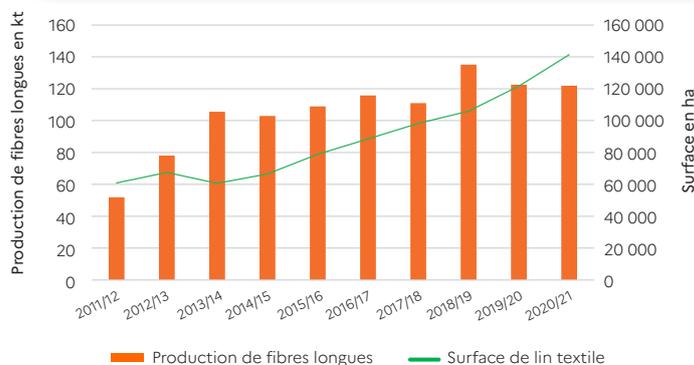


PRODUCTION

En 2020, 141 809 ha de lin textile sont cultivés en France (contre 98 624 ha en moyenne au cours des cinq dernières années de récolte, de 2015 à 2019) pour 755 680 tonnes produites.

Après transformation de la plante, ce sont les fibres longues du lin qui sont utilisées par l'industrie textile. Au cours de la campagne 2020/21 (campagne de commercialisation de juillet 2020 à juin 2021, soit à partir de la récolte 2020), 122 kt de fibres longues ont été produites, soit une progression de 12 % en 5 ans. La stabilisation de la production de fibres longues ces deux dernières campagnes s'explique en partie par la crise sanitaire qui a touché le secteur.

Évolution des surfaces françaises de lin textile et de la production de fibres longues



Source : SSP, CIPALIN



BASSINS DE PRODUCTION (CAMPAGNE 2020/21)

Le lin textile se cultive sous un climat tempéré et humide. En France, la culture est principalement présente en Normandie (60 % des surfaces cultivées en 2020) et dans les Hauts-de-France (35 %), le reste des surfaces étant principalement réparti entre les régions Ile-de-France et Grand-Est. On dénombre en France 22 usines de teillage.



Source : CELC



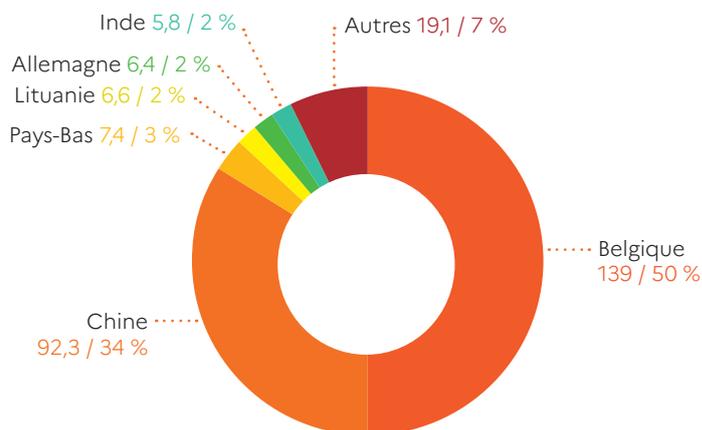
COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION

La commercialisation des fibres de lin se fait de gré à gré auprès des teilleurs.

Le rouissage est la première étape de transformation et consiste à dégrader à même le sol les tiges afin de séparer les fibres et la partie ligneuse sous l'action des micro-bactéries, de l'humidité et de l'ensoleillement. Après séchage, les pailles sont destinées au teillage, les graines sont utilisées pour les semences et la fabrication d'huile.

Vient ensuite le teillage opération mécanique qui s'exerce sur les tiges de lin rouies pour en extraire les fibres. Celles-ci sont ensuite peignées et triées en vue de la filature. La plus grande partie du lin teillé est exportée en Chine pour être filée et revient en France pour être tissée et travaillée.

Répartition des exportations françaises de lin textile non filé en moyenne 5 ans (en kt)



Source : Douane française

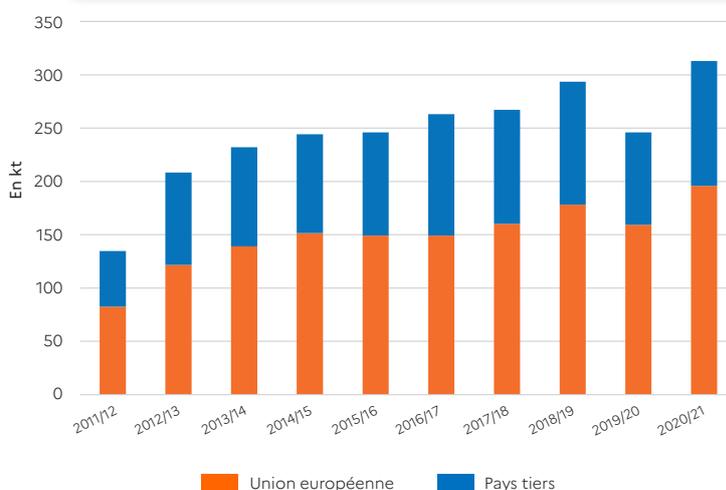


ÉCHANGES

En moyenne sur les cinq dernières campagnes (2016/17 à 2020/21) :

- La France est le premier exportateur mondial de lin non filé avec 277 kt exportées ;
- 50 % de l'export français est à destination de la Belgique qui constitue le principal marché du lin non filé exporté par la France devant la Chine (34 %). À noter qu'une part importante du lin non filé exporté en Belgique est réexporté ensuite vers la Chine.

Évolution des exportations françaises de lin non filé



Source : Douane française